



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Le mot du Maire



Liouc, vieux village

De la difficulté à penser le présent

« Chaque chose en tout temps marche avec son contraire » (les mille et une nuits).

2017 : Année d'exception ! Année déception ? A en perdre, la raison... du plus fou. Trump, éléphant insaisissable, Kim Jong-un, missile indomptable, Poutine, machiavel prêt à se renouveler, Piniéra, nouveau venu, de retour, mais toujours milliardaire chilien, Assad, criminel protégé (pour longtemps ?), la liste est bien trop longue... A en perdre... les mots, à donner la parole aux sensés : « Nous ne savons pas ce qui se passe, et c'est cela qui se passe » (Ortége y Grasset) car « la connaissance est en retard sur l'immédiat...Le présent n'est perceptible qu'en surface » (Edgard Morin – La Voie - Pour l'avenir de l'humanité). « L'oiseau de Minerve, *celui de la raison*, prend son vol au crépuscule » (Hegel). « Toi qui chemines, il n'y a pas de chemin, le chemin se fait en marchant » (A Machado). Rien de très rassurant, à vrai dire !

« Il faudrait voir, d'une part, si le projet humain réalisé durant ces six millénaires par *l'homo historicus* est le seul projet humain possible, et, d'autre part voir s'il ne faudrait pas faire aujourd'hui quelque chose d'autre » (Raimundo Panikkar) car « une terre finie peut-elle supporter un projet infini ? » (Léonardo Boff). « Quiconque croit qu'une croissance exponentielle peut durer toujours dans un monde fini est ou un fou, ou un économiste » (Kenneth Boulding). « Dans les démocraties libérales, nous avons l'idée que les êtres humains sont fondamentalement égaux. Nous sommes maintenant tout proche du point où nous pouvons, objectivement en un certain sens, créer des humains qui sont supérieurs aux autres » (Kazuo Ishiguro) et la planification de la mondialisation libérale, n'a jamais été pensée, à long terme, par le politique pour ses effets sur la planète terre. « Le système libéral peut-il respecter le *droit nature*... ? Il est manifeste que le libéralisme prive de ce droit les générations futures, et, dès à présent, les peuples et les individus les plus pauvres... Seule une exigence éthique unanimement partagée permettra de préserver durablement, pour tous, la liberté et la paix » (Jean-Marie Pelt).



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Le mot du Maire

Année exceptionnelle aussi, en France, avec un nouveau président, *jupitérien*, (dieu venu d'une autre planète ?), une assemblée nationale chamboulée, des partis politiques en implosion...un nouveau président aussi... pour notre communauté de communes. Mais, à y regarder de plus près, tout change et tout est pareil. Notre nouveau député *En marche* n'est-il pas l'ancien président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol et son nouveau bureau politique, soutien de *En marche*, n'est-il pas aussi constant en nombre mais aussi en personne, à une ou deux près ? La commune de Liouc a dû contourner beaucoup d'obstacles et d'astuces pour communiquer sur ce point dans le dernier bulletin d'information « Vivre en Piémont Cévenol » comme elle regrette la disparition des emplois aidés. A propos des difficultés en politique, atténuons le propos avec André Gide : « Il y a ceux qui voudraient améliorer les hommes et il y a ceux qui estiment que cela ne se peut qu'en améliorant d'abord les conditions de vie. Mais il apparaît que l'un ne va pas sans l'autre et on ne sait pas par quoi commencer ». « L'humanité est pour elle-même à la fois son pire ennemi et sa meilleure chance » (Patrick Viveret), aussi, « il y a une manière de contribuer au changement, c'est de ne pas se résigner » (Ernesto Sabato) car « la chose la plus importante que nous puissions faire en tant qu'êtres humains chaque jour de notre vie est de nous rappeler et de rappeler aux autres notre complexité, notre fragilité, notre finitude et notre unicité » (Antonio Damasio).

« Donnez de la vie à vos jours plutôt que des jours à votre vie » conseillait la centenaire Rita Levi Montalcini. Jean d'Ormesson n'est plus, Johnny non plus, l'un a éclipsé l'autre, sans faire exprès. L'un était immortel, pour l'autre, l'inconscient collectif le croyait, même si toute chose à une fin... comme notre mandat pour lequel je ne demanderai pas le renouvellement en 2020. Le *colibri* fait sa part, souvent malaisée, comme chacun d'entre nous devrait faire la sienne. Anticiper peut être parfois salutaire car il faut être préparé, la tâche est ingrate et difficile.

Plus d'anciens maires ne résident sur notre commune depuis le départ récent d'A. de Bouard vers la métropole montpelliéraine après celui plus ancien de C. Falip vers l'agglomération nîmoise. Bonne continuation de retraite à eux deux ainsi qu'à leur famille, retraite dont la commune a su profiter quand ils partageaient notre quotidien en qualité de premier magistrat.

2017 qui s'achève est présentée en bilan dans la suite du bulletin. Je vous invite à en poursuivre la lecture comme je vous souhaite, coutume oblige, une année 2018... normale, ce qui sera déjà bien, vu la conjoncture, mais si ça peut être au-delà, vers le sublime, alors tant mieux pour chacun d'entre nous, en n'oubliant jamais qu' « Aide-toi, ... » (Aésop avant La Fontaine, car comme la plupart du temps, nous empruntons l'expérience des anciens pour construire un avenir que nous souhaitons cohérent). Enfin, pour aider à chacun de poursuivre ses rêves, pour terminer aussi sur un clin d'œil optimiste et échapper à la complexité du monde vivant, « il faut toujours viser la lune car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles » (Oscar Wilde).

Le Maire, Daniel Anguiviel



Commune de Lionc

Bulletin Municipal 2017

Travaux sur la commune

Réalisés en 2017

Dans le vieux village, une place « montée de l'Aire »

Suite à la signature de l'acte d'achat avec M. Arles à Montpellier, le travail d'aménagement a été rapidement entrepris :

Préparation de cet espace grâce à l'implication importante de nos deux employés municipaux, Alain Bouchité et David Pan qui remplace avec satisfaction depuis plus de six mois Jean-Baptiste Vigouroux, pour lequel le contrat n'a pu être renouvelé. Eviter le bitume à cet endroit sera le pari tenté.

Maçonnerie (rénovation des murs de soutènement) effectuée par les chantiers d'insertions du Pays Cigalois.

L'utiliser pour le stationnement de véhicules de plus en plus nombreux était l'objectif de cet aménagement. C'est une conséquence heureuse de la rénovation du Vieux Village. Il faudrait, dans la mesure du possible, l'accompagner d'un espace de convivialité, ce qui porterait à trois leur nombre. Un petit jeu de piste vous permettra de les situer en cours de lecture.



Vieux village, place montée de l'Aire. Avant et après aménagement

Circulation piétonne à La Rouvière RD 208

Une coopération chantiers d'insertion-employés municipaux a permis la continuation du trottoir et le renforcement des murs de bord de route à l'entrée du hameau côté Quissac. A cette occasion, la sortie du lotissement « Les Micocouliers » a été sécurisée



La Rouvière, entrée nord sécurisée



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Travaux sur la commune

Renforcement du chemin des Rives

A la sortie du Vieux Village, en direction de Quissac, le mur supportant la voie se dégradait. Le même type de rénovation a été effectué par les chantiers d'insertion que celui fait en amont sur cette même route en début d'année 2017.



Chemin des Rives, entrée de Liouc. Avant et après réfection

Mur de soutènement de la RD 282 en direction de La Rouvière

Après plusieurs années de demandes et d'attente (municipalités précédentes), la dégradation de cette partie de voirie était devenue dangereuse pour les croisements de véhicules, ce qui justifiait notre demande, refusée dans un premier temps, de mise en sens unique de ce tronçon. La réfection du mur par l'entreprise Triaire, très satisfaisante de notre point de vue, a pu se poursuivre jusqu'au ruisseau, suite à deux interventions auprès des services du département. Le même type de demande vient d'être formulée sous forme de projet, pour cette RD 282 à l'entrée du Vieux Village, côté Vidourle.



Mur de soutènement, RD 282. Avant et après réfection



Commune de Lionc

Bulletin Municipal 2017

Travaux sur la commune

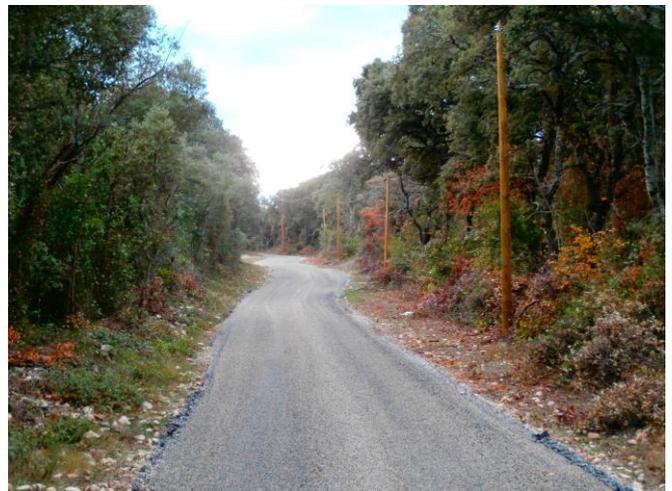
Ouverture d'une « voie douce » depuis La Rouvière vers la RD 45

Dans le document d'urbanisme (PLU), trois espaces agricoles ont été ouverts à l'urbanisation sur le hameau. L'un d'entre eux a vu naître le lotissement « Les Micocouliers ». Après une modification du PLU, faite cette année, l'ouverture à l'urbanisation du deuxième espace a été autorisée. Une autre ouverture de zone, déjà constructible, est prévue par PVR à proximité (les difficultés de réalisation pour ces deux zones de type administratif et/ou autre seront relatées par ailleurs).

Le PLU avait aussi prévu des voies douces qui sont clairement des échappatoires aux voies principales. Dans cet endroit une seule, la « Route Vieille », vers Quissac par l'ouest était recensée. L'ancienne « Route de Montpellier » qui la prolonge, existante mais seulement gravelée et de plus en plus empruntée, paraissait oubliée. Intéressante à intégrer comme « voie douce » car elle permettra de supprimer, à terme, le roulage des camions dans le hameau, nous avons programmé son goudronnage qui a été effectué courant décembre. L'élagage fait à l'occasion du passage de la ligne « fibre optique » pour le central téléphonique créé à Corconne a été complété. Seule la jonction avec la RD 45 au niveau du hameau de Cauvessargues est reportée au début 2018, pour cause de négociation sur la sécurité, avec les services du département. Des panneaux de signalisation accompagneront la réalisation. Le département a alloué une subvention de 20% sur le projet (7 000€ couplé avec le chemin des Rives) et la sénatrice du Gard, Mme V. Lopez, 5 000 € sur les dernières dotations parlementaires. Son coût est de 20000€. 2018 verra la rénovation de la « route vieille », subventionnée dans le cadre des « amendes de police ». Elle sera réservée à la circulation des voitures. Quatre voies douces permettront alors de répartir le trafic au niveau de La Rouvière : la sortie du chemin de Coutach sur la RD 208 dans le hameau vers l'est, le chemin de la Calade vers la « route vieille » puis celle-ci vers Quissac au nord, le chemin de Coutach réaménagé dans le cadre du futur lotissement « les claires d'Antoine » et sa continuation vers la RD 45 par l'ancienne route de Montpellier.



Futur jardin de pluie et lotissement « Les Micocouliers »



Voie douce ancienne de route de Montpellier

Nous travaillons à la réalisation d'une voie douce vers Sommières via la RD 35 depuis La Rouvière par le chemin de Polozargues (anciennes porcheries). Ceci est soumis à la condition que la rectification des virages de Campagny, en négociation avec le département, soit effective.

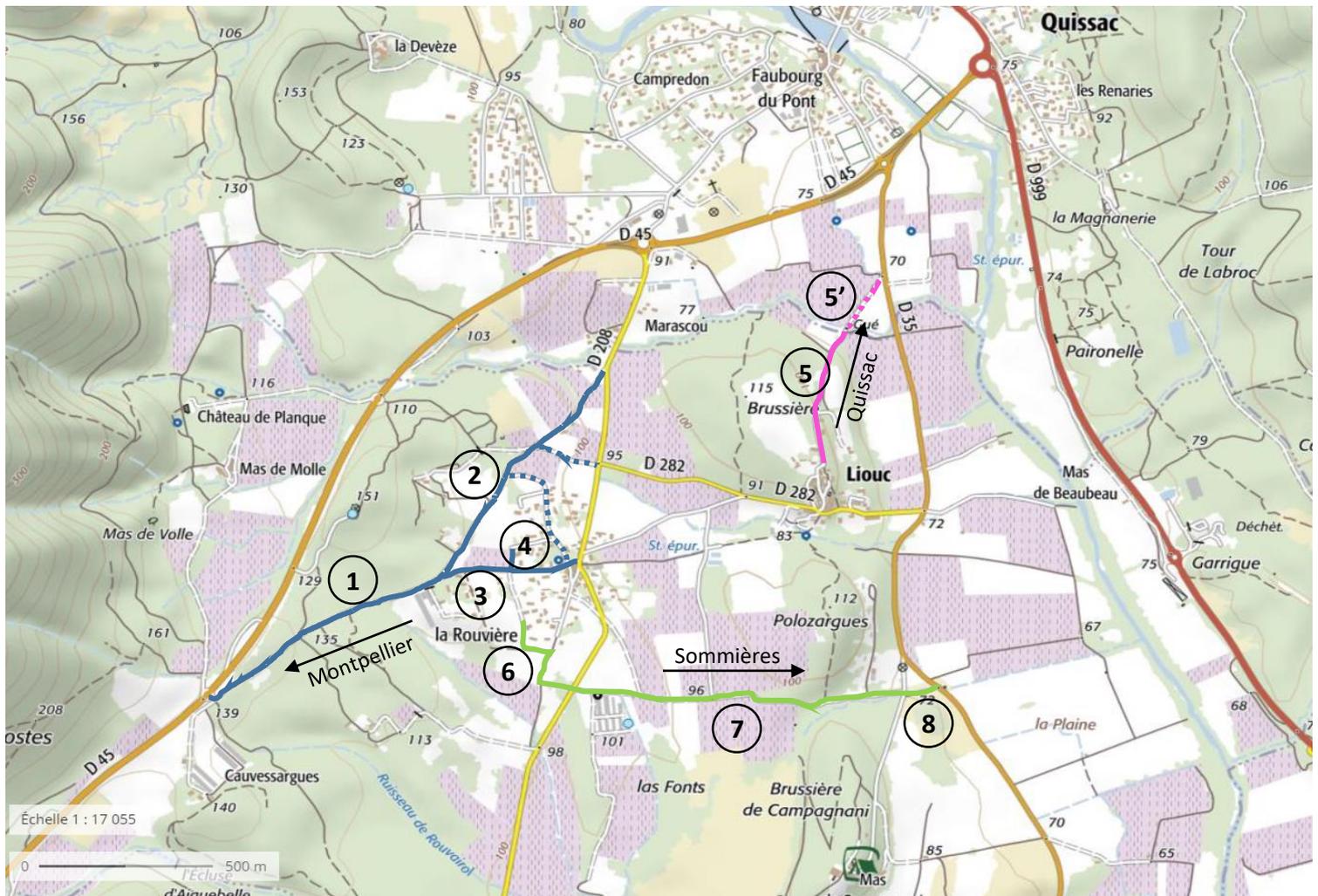


Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Travaux sur la commune

Perspectives circulation – Commune de Liouc



- | | | | | | |
|--|---|----------|-------------------------------|-----------|---|
|  | « Voie douce » La Rouvière | 1 | Ancienne route de Montpellier | 5 | Chemin des Rives |
|  | « Voie douce » Liouc | 2 | Route Vieille | 5' | Suite chemin des Rives sur Quissac |
|  | « Voie douce » La Rouvière vers Sommières | 3 | Chemin du Coutach | 6 | Ouverture impasse des Grands Chènes |
| | | 4 | Route des Vignes | 7 | Chemin de Polozargues |
| | | | | 8 | Raccordement RD45 après travaux « virages de Campagnany » |



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Urbanisme

Modification du PLU

1. Une délibération du 28/03/2017 permettait d'ouvrir une modification de notre document d'urbanisme pour permettre l'urbanisation de la zone ouverte sous condition à La Rouvière, chemin de Coutach et de préciser la réglementation de l'emplacement réservé situé à l'intérieur du Vieux Village, légalement acquis par un propriétaire privé. Après l'enquête d'utilité publique, la modification a été acceptée.

2. Afin de tenter de réaliser d'ici à la fin du mandat (mars 2020) une centrale photovoltaïque, le PLU doit être modifié. La déclaration de projet est la voie la plus rapide et la moins onéreuse. La Compagnie du Vent (devenue « Engie ») travaille sur nos projets d'énergie renouvelable depuis 2014. Elle réalise, à ses frais, les études environnementales, préalable nécessaire à l'ouverture du projet. Le bureau d'étude « Berquet Ingénierie », choisi en CM après appel d'offre (10 000 € TTC), nous accompagnera dans les démarches jusqu'au dépôt du permis de construire, condition nécessaire pour souscrire à l'appel d'offre d'état. Le pari est risqué mais vaut le coup d'être tenté pour l'incontournable évolution dans le domaine énergétique et la possibilité de retombées financières propres à la commune dans un contexte de baisse des dotations. Deux projets seront proposés aux décideurs, l'un autour du site Paprec-Déchèterie consécutif à l'acquisition en 2016 par la commune de 22,5 ha de garrigues, l'autre sur le chemin de la carrière Pied-Bouquet. Le projet éolien sur les crêtes de Coutach est toujours en cours d'étude.

3. Une modification simplifiée de notre PLU vient de s'imposer suite au refus du permis d'aménager déposé par le lotisseur des « Clairette d'Antoine », chemin de Coutach, à cause d'une erreur matérielle graphique décelée après la modification de 2017. Comme on ne peut effectuer deux modifications simultanées, le choix prioritaire de celle-ci, plus rapide (un mois et demi) s'est imposé. Elle est en cours et la consultation des habitants aura débuté vendredi 29 décembre 2017 pour un mois aux heures d'ouverture de la mairie (informations par voie de presse et d'affichage). Suivra, dans la foulée, la déclaration de projet avec enquête d'utilité publique avec le même type d'information.

Le PLU de la commune de Liouc, voté par la précédente municipalité en février 2014, en sera à sa quatrième « retouche » et probablement la dernière du mandat. Contrainte et garantie à la fois, on peut mesurer toute la difficulté à entreprendre des projets spécifiques qui ne peuvent avoir été pensé par anticipation et sont alors impossibles à réaliser sans modifier le PLU.



Commune de Lionc

Bulletin Municipal 2017

Urbanisme

Emplacements Réservés

Deux avaient été inscrits au PLU en 2014. Réalisé pendant la rédaction du document, celui situé à La Rouvière (parking et local technique municipal) était propriété de la commune. Le projet prévu était terminé lors du vote du PLU et son inauguration appartenait alors au passé. Le second espace, à l'intérieur du Vieux Village, classé « emplacement réservé », était privé. Son acquisition, trop onéreuse pour les finances communales, n'avait pas été faite par l'équipe sortante et n'a pu se faire par l'équipe actuelle malgré un projet cohérent avec demande d'aide via le mécénat d'entreprise. Cet espace a donc été acquis de manière privée et légale, faute de préemption municipale. Il faut rappeler que faire valoir ce droit par délibération engageait à l'achat. Les critiques n'ont pas manqué, totalement assumées par le conseil municipal. La modification du PLU qui a suivi a codifié les possibles rénovations, absentes sur le document d'urbanisme (PLU) et acceptées par l'acquéreur. Celui-ci a proposé de céder une parcelle de 70 m², destinée à devenir espace public. La commune partagera à égalité les seuls frais de rénovation des murs en pierre jouxtant la parcelle lors de l'acte notarié (1 500 €). Cet emplacement devrait être aménagé en lieu de vie partagé avec bancs et jeux d'enfants.



Zone de l'emplacement réservé communal, avant et après rénovation

Ancien cimetière

Situé en bordure du chemin des remparts, déclassé car inutilisé depuis plus d'un siècle, cet espace public a été en partie pris en charge à notre demande par la communauté de commune (aménagement touristique) pour installer une aire de pique-nique qui agrémentera ce chemin de petite randonnée. La préparation de celle-ci (nettoyage terrassement...) a par contre été de la responsabilité communale. D'autres aménagements verront le jour en 2018 comme la création de marches en fin de chemin sous la chapelle St Blaise puis la rénovation des murs de soutènement. A l'étude, la possibilité d'un autre emplacement pour enfants, ombragé en été.



Aire de repos en cours d'aménagement (Avant/Après)



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Brèves

Assainissement autonome (SPANC)

Tous les habitants de notre commune non reliés à l'assainissement collectif ont vu leur équipement autonome contrôlé cette année. Les diagnostics du service communautaire « Spanc » se poursuivent sur d'autres communes avec des rotations prévues sur six années.

Pour certaines habitations le système d'épuration a été classé « non conforme avec risques pour l'environnement ». Le maire a le devoir d'informer ces administrés d'une nécessaire intervention à leur initiative pour faire cesser les pollutions de toute nature sur leurs équipements. Pour améliorer le rendement de l'épuration, le propriétaire responsable de l'installation doit effectuer les travaux nécessaires pour arrêter la nuisance. L'information aux intéressés sera faite en cours d'année 2018, mais le risque est grand que les aides pour retrouver la conformité aient disparues, l'obligation du respect de la loi restera toutefois la règle.

Agence Nationale de l'Habitat (Anah)

L'Etat et le Conseil Départemental accompagnent la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » dans le département qui est un programme national proposant des aides à destination des propriétaires occupants aux ressources modestes ainsi qu'aux propriétaires bailleurs (sous conditions). Ces aides visent à améliorer d'au moins 25% la performance énergétique de 300 000 logements. Le département met aussi gratuitement un bureau d'étude à disposition des ménages. Les aides financières peuvent aller de 20 à 35% avec un plafond à 20 000 € plus une prime jusqu'à 2 500 €. Pour de plus amples informations, le secrétariat de la mairie est à votre disposition.

Travaux d'enfouissement des lignes

Le SMEG, syndicat d'électrification départemental, maître d'œuvre de ce projet, terminera cette réalisation courant premier trimestre 2018 en retirant les fils et les poteaux aériens. Ces travaux, annoncés dans le précédent bulletin, auront duré bien au-delà des prévisions. La coordination avec l'opérateur Orange, qui doit intervenir en janvier 2018, explique en partie ce retard. Nous ne ferons pas la fine bouche étant donné le contexte économique et le classement de notre commune sur la liste des prévisions départementales même si nous comprenons la gêne occasionnée pour les riverains. Pour mémoire, ces travaux prévus lors des travaux d'assainissement (2013) n'étaient pas programmés par le syndicat avant 2020.

La participation communale est de 77 000€ pour un total de 230 000€ (subvention 70%).

Adhésion à des syndicats

La loi NOTRe a entraîné la dissolution du SIAVA local qui gérait le Vidourle et ses affluents. La commune de Liouc par compensation a rejoint l'EPTB Vidourle qui opère au niveau du Gard et de l'Hérault sur l'ensemble du bassin du fleuve côtier. Cette adhésion a permis à ce syndicat d'effectuer en 2017 des travaux de curage des alluvions du Marascou sous le pont de la RD 208, en limite de la commune de Quissac. Liouc a aussi rejoint le « Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIHA) du Nord-Sommiérois » pour permettre de faire bénéficier les agriculteurs de notre commune d'une hypothétique alimentation en eau du Rhône dans le cadre d'une reprise du projet d'amener de l'eau, par la compagnie du Bas-Rhône, dans l'ouest de la zone du syndicat.

Démarches administratives

Désormais, les démarches d'obtention de carte nationale d'identité, de passeport, de certificat d'immatriculation de véhicule ou de permis de conduire doivent être effectuées en ligne via www.demarches.interieur.gouv.fr



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Brèves

Employés municipaux

Nous avons dû nous séparer de Jean-Baptiste Vigouroux fin juin 2017, embauché à plein temps en contrat aidé sous l'ancien maire A. de Bouard pour trois ans. Il fut renouvelé par deux fois pour une durée de six mois, après échéance. Pour des raisons spécifiques, la nécessaire réorganisation qui a suivi a vu Alain Bouchité bénéficier d'un contrat à plein temps sur la commune. Le besoin d'un complément de service, dû au développement du village et à l'entretien de la station d'épuration, a vu l'arrivée de David Pan, recruté en CDD, après une sélection de candidats sur dossiers puis par entretien. Depuis six mois ce recrutement donne entière satisfaction mais son contrat arrive bientôt à échéance. La décision du conseil sera prise après examen des différentes possibilités d'embauche.

PAPREC, incendie

Lundi 7 août 2017, un départ de feu s'est déclaré à l'usine de recyclage Paprec sur notre commune. Le feu a rapidement pris de l'ampleur du fait de la présence d'excellents combustibles et de la chaleur ambiante. Les 51 pompiers venus avec leurs véhicules de St Hippolyte-du-Fort, Nîmes et Lédignan ont rapidement circonscrit le sinistre. L'enquête conclurait à un départ spontané dans les copeaux de bois broyé avec des éléments volatiles présents dans ces déchets mobiliers (source Midi Libre).

Cet incendie est le second depuis 2014. On peut regretter cette négligence récurrente de l'entreprise classée ICPE qui ne souffrira pas de poursuite par les services de l'état, alors qu'en même temps les difficultés administratives essentiellement environnementales retardent le projet d'énergies renouvelables dans l'espace qui entoure cette zone.

Démission d'un conseiller

Intervenue fin mai 2017 suite à un conflit ouvert avec le conseil municipal, consécutif à une demande de préemption de ce conseiller à la SAFER pour des terres agricoles en cours d'achat par la commune sur des projets spécifiques dont il était informé en tant que conseiller municipal. Il s'est donc placé en position de prise illégale d'intérêt et la commune a dû défendre ses dossiers pour récupérer une partie des terrains préemptés. Elle a obtenu gain de cause, ce qui a mis fin à l'action en justice envisagée. Conséquence de ce départ, le conseil municipal n'est plus composé que de huit membres (sur onze en 2014) et le quorum est de cinq présents pour que le conseil puisse délibérer.

Travaux du conseil municipal

Il s'est réuni dix fois en 2017 avec comme délibérations les plus importantes celles du 24/01 sur le transfert des compétences « urbanisme » à la communauté de communes du Piémont Cévenol, des 28/02 et 28 /03 qui concernent l'ouverture de la déclaration d'utilité publique en vue de permettre par expropriation un accès sans contrainte à la carrière de Pied Bouquet et au massif de Coutach mais aussi pour le 28/03 la modification n°1 du PLU qui ouvre à l'urbanisation le lotissement « Les claires d'Antoine » au chemin de Coutach, le vote du budget le 11/04, le 7/10, les achats des parcelles agricoles préemptées par la SAFER pour des projets communaux et le choix du bureau d'urbanisme pour la modification du PLU par démarche de projet, le 19/06 la confirmation de la démission de M. Christophe Philip donc la désignation de nouveaux délégués, le 7/09, l'information concernant l'arrêté du préfet du Gard pris courant août 2017 « portant déclaration d'utilité publique et cessibilité des terrains nécessaires au classement dans la voirie communale de l'emprise du chemin bordant les parcelles AB 16 ... au profit de la commune de Liouc », le 10/10, le choix du bureau d'urbanisme pour la modification du PLU par déclaration de projet pour le dépôt d'un permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol, le 7/11, l'approbation des travaux de voirie subventionnés, enfin, le 18/12, la modification simplifiée n°2 du PLU et le mémoire en défense pour un chemin d'accès libre au massif de Coutach suite à la DUP. Les finances communales sont saines avec notre trésorerie en fin 2017 qui présente un solde positif de plus de 300 000 €.



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Brèves

Acquisitions foncières

Après le terrain de la montée de l'Aire, acquis en 2017 (3 600 € avec frais notariés), le feuillet SAFER, relaté par ailleurs, se termine heureusement avec l'acquisition de trois parcelles entre Liouc et La Rouvière (11 000 €). Acquis sur projets, elles étaient destinées, pour l'une, à la réalisation de jardins partagés. Leur arrosage était possible en récupérant l'eau épurée de la station située entre les deux hameaux car la commune avait souscrit à un appel à projet de l'Agence de l'Eau, bien subventionné.

Malheureusement, courant deuxième semestre 2017, nous accusions un refus pour ce projet après un parcours d'embûches qui laissait espérer un autre traitement de notre dossier. Peut-être que la réalisation d'une pépinière municipale, moins exigeante, pourrait le démarrer d'une autre façon et en montrer sa crédibilité. Sur la deuxième parcelle, contigüe, était envisagée la faisabilité d'un cimetière municipal. Les formalités administratives lourdes laissent à penser que cette réalisation ne verra pas le jour avant la fin de notre mandature. Un sondage auprès de la population pourrait permettre de vérifier le besoin concret du projet. Enfin sur le troisième terrain, situé au carrefour RD 282 - RD 208, en vis-à-vis du ruisseau du Micou qui le contourne par l'ouest puis le sud, était envisagé un « jardin de pluie », destiné à réguler les eaux de ce ruisseau capricieux en période d'épisodes cévenols. L'agence technique départementale, créée en ce début 2018, pour venir en aide aux communes sur ce type de projets en coordination avec le CAUE (bureau d'urbanisme départemental) nous a assuré de son soutien. Faire d'une pierre deux coups en réalisant un espace récréatif à La Rouvière qui se développe rapidement mais aussi en prévenant les inondations dans cette zone d'urbanisation récente paraît judicieux.

Une dernière petite acquisition en bordure de la RD 282 permettra la continuité depuis le lotissement « les micocouliers » jusqu'au terrain municipal bordant aussi cette route départementale, en attendant le bouclage du projet « voie verte » entre Liouc et La Rouvière, si la nouvelle municipalité issue des élections de 2020 en accepte le principe. L'ensemble de ces projets avait été présenté à la chapelle lors des vœux, début 2017. Le bilan décevant de cette année 2017 montre qu'il faut dépenser beaucoup d'énergie avec peu de résultats malgré une nécessaire et impérative anticipation (verre à moitié vide) mais aussi que le terrain est préparé pour ceux qui voudraient bien voir les réalisations se concrétiser (verre à moitié plein)!

Scolarité de nos enfants

La commune de Liouc est associée à la gestion scolaire dans le SIRP de Coutach où deux élus nous représentent. La scolarité de nos enfants a une forte incidence sur notre budget car nous sommes les deuxièmes contributeurs après Quissac à ce syndicat concernant le fonctionnement à cause du grand nombre d'élèves scolarisés en maternelle et en primaire. Nous sommes en troisième position pour l'investissement sur les six communes concernées car il est calculé sur la population. Une étude pour la construction d'un nouveau groupe scolaire (maternelle et/ou primaire ?) commencée depuis plus d'un an et prévu à Quissac, est ralentie par les difficultés de participation à son financement de deux communes très endettées. Plusieurs projets sont à l'étude actuellement, avec une grande incertitude quant à la réalisation prochaine de l'un d'entre eux, malgré sa nécessité à cause de la vétusté des bâtiments actuels et plus grave, de la non-conformité de certains.



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Vie de la commune

Accès à Coutach, carrière de Pied Bouquet et Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Feuilleton à rebondissement, « clochemerle » en garrigue de Coutach, petitesse de certains élus de proximité, tristesse du comportement humain, énorme dépense d'énergie. Tout ça pour 220 mètres de chemin privé qui ne trouve pas encore de solution raisonnable puisque la justice est encore remise sur le tapis. Une requête en annulation contre l'arrêté d'expropriation pris par le préfet du Gard vient d'être déposée au tribunal administratif de Nîmes par l'avocat de la partie adverse (propriété de Baubiac). Malgré les avis favorables, suite au dossier DUP présenté par le maire de Liouc et à l'enquête d'utilité publique qui ont amené à la publication de cet arrêté. Alors pourquoi insister ? La carrière est la principale ressource spécifique de la commune (15 000 €/an), dans le contexte de baisse budgétaire d'aide aux collectivités qui va, à n'en point douter, s'amplifier, c'est aussi une ressource que l'on partage équitablement avec la commune de Brouzet pour cause d'indivision mais que nous avons défendu seuls à l'intérieur de la DUP. C'est aussi 10 emplois en jeu sur le territoire de la Communauté de Commune du Piémont Cévenol.

Depuis 2001 et son changement de propriétaire (Terrisse racheté par Soulages-Pic Béton), la commune de Corconne, son maire et ex-conseiller général, aidés par une association de défense d'environnement, aujourd'hui fantôme et le syndicat vinicole des AOP, n'ont cessé de s'acharner à sa fermeture. Leur cheval de Troie fut d'en empêcher l'accès en le jugeant dangereux... mais seulement pour les véhicules accédant à la carrière malgré le permis d'exploitation pour quinze ans délivré par arrêté du préfet en 2007! La décision du changement du chemin d'accès, après avoir réussi à fermer l'exploitation plusieurs années durant, permettait la reprise de celle-ci en 2012. Elle fut l'objet de procédures judiciaires auprès du tribunal administratif puis celui d'instance (2014) et en cours d'appel (2016) par les propriétaires du chemin d'exploitation. Une décision favorable du tribunal à l'expropriation pourrait mettre un terme à ce conflit, c'est l'esprit du mémoire en défense que le maire a rédigé contre la requête. A suivre...

Carnet de vie

Cinq naissances dont Flavy Bagnoul et Ambre Combemale-Bressy puis le très récent mariage de Karine Benatti avec Romain Bard. Plusieurs installations de familles, cinq au Vieux Village, neuf à La Rouvière montrent l'importante attractivité de notre commune.

Nous souhaitons à tous ces nouveaux arrivants un *bien vivre à Liouc..*



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Vie de la commune

Liouc Animation Culture

Tous les ans, l'Association Liouc Animation Culture (ALAC) organise de nombreux évènements sur la commune. Cette année cinq évènements ont eu lieu tout au long de l'année.

Le dimanche 7 mai a eu lieu la première fête du printemps dans un champ du village, pique-nique et jeux pour tous ont rythmé la journée.

Deux évènements ont eu lieu au mois de juin, le mercredi 14 juin, un documentaire a été projeté dans l'ancienne chapelle précédée d'une visite du village puis six groupes de musique ont animé la fête de la musique le 23 juin.

Malgré un temps un peu maussade, le vide-grenier s'est tenu dans les rues du village le samedi 9 septembre. Cinq artistes locaux ont exposé leurs œuvres dans la chapelle et Carlos Correia est venu apporter le soleil avec sa guitare et des airs de Bossa-Nova.

Et le dimanche 19 novembre, au lieu-dit La Rouvière, un public venu nombreux s'est régalé des seize soupes réalisées par des cuisiniers amateurs lors de l'incontournable fête de la soupe, avant de danser sur la musique de Zayendo.

Et si vous souhaitez donner un coup de main ponctuel, adhérer ou devenir un membre actif, n'hésitez pas à rejoindre l'association. Une assemblée générale aura lieu en début d'année autour d'un apéritif, si vous souhaitez en savoir plus.





Commune de Lionc

Bulletin Municipal 2017

Pour 2018

Au niveau du Vieux Village

Emplacement réservé : Une décision du conseil municipal sera nécessaire pour l'aménagement des 70 m² à acquérir. Un espace de détente pour tous pourrait voir le jour, flanqué d'une zone plus spécifique « enfants » qui sont nombreux dans cette partie de la commune.

Aire de pique-nique, espace détente : Une autre place destinée aux enfants pourrait être rajoutée à l'aménagement plutôt pensé pour le tourisme et financé par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol dans cet espace réduit mais bien ombragé en été. Le travail des chantiers d'insertion permettra de reconstituer les murs d'origine et à proximité, la réalisation de marches en bout du chemin des remparts en compléteront sa rénovation.

Matérialisation des places de stationnement : Un projet du CAUE au niveau de la rue du Castellas fait en 2016 nous aidera à matérialiser les places de stationnement des véhicules, principal problème annexe des rénovations et de la reprise de la vie dans ces espaces anciens.

L'accès au Vieux Village

Restauration du mur de la RD 282 (partie basse) : La décision de ce dossier (développé par ailleurs) est de la compétence du département.



Etat du mur de soutien de la RD 282

Remise en état du chemin des Rives (vers Quissac) : Ce dossier ne concerne que le revêtement de la voie. Il bénéficie de 20% de subventions départementales et sera réalisé en 2018. Par contre, dans le cadre des anticipations « voies douces », citées dans le PLU et développées par ailleurs dans le bulletin municipal, une étude de faisabilité avec le concours de l'agence technique départementale sera lancée pour la réalisation d'un pont submersible en limite avec la commune de Quissac au nord pour franchir le ruisseau de Marascou autrement que par le gué actuel.

La réalisation de cette voie permettrait d'établir une continuité vers Quissac via la RD 35. Une collaboration avec cette commune, propriétaire de la continuité du chemin rural, sera nécessaire. L'accord et le déblocage des fonds pourraient en permettre la réalisation concrète après 2020, si le dossier est validé par le prochain conseil municipal. L'augmentation de trafic prévisible par les prévisions du PLU ne peut faire l'économie de la création de cette « voie douce » plus complexe parce qu'elle concerne deux communes pour sa réalisation qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts à réaliser ce projet.



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Pour 2018

Au niveau de La Rouvière

Jardin de pluie : La bonne nouvelle concernant ce projet, développé par ailleurs, est la réponse favorable récente de l'agence technique départementale pour nous accompagner gratuitement dans son étude. Comme pour le chemin des Rives, il est probable que le temps politique ne nous permette pas d'aller bien au-delà de la formalisation et que la concrétisation sera laissée à la nouvelle équipe municipale si elle accepte le principe de continuité des actions engagées et qu'elle en fasse une de ses priorités.

Calibrage du chemin de Coutach : Cet élargissement sera réalisé et entièrement pris en charge par le lotisseur lors de l'aménagement des parties communes de la zone à lotir, «les Clairettes d'Antoine », c'était une des conditions écrites dans la dernière modification du PLU qui a été acceptée. L'ouverture de l'impasse des Vignes en route des Vignes était la seconde contrainte de voirie, elle sera réalisée avec les travaux.

Restauration de la route Vieille : Subventionnée, avec les aménagements du Vieux Village, suite au dossier « amendes de police » (15 000€) déposé fin 2016, elle bénéficiera d'un double aménagement de la voirie (agrandissement et revêtement bitume). Un rééquilibrage de la répartition des eaux pluviales de part et d'autre de ses ruisseaux bordiers par des ralentisseurs en creux permettra de partager le flux entre le Micou et le Marascou (coût 16 000€).

PVR : les difficultés à réaliser cette « arlésienne » sont dues à la mauvaise foi (alternative) de certains propriétaires qui retardent ce projet pourtant voté par délibération d'un conseil municipal en 2011. Les appels d'offres pour l'urbanisation de la voirie commune sont faits et les contraintes administratives sont toutes levées. Les conditions seraient réunies pour lotir ces parcelles qu'il fallait, pour la moitié d'entre elles, désenclaver par la Participation pour Voirie et Réseaux. Ces travaux pourraient être réalisés avant la fin 2018 avec la bonne volonté de chacun et l'aide d'un bureau d'étude appointé. D'autre part, 300 000 € d'investissement municipal, pour un retour retardé et incomplet, n'engage pas à l'enthousiasme débordant de l'élu responsable qui doit pourtant assumer la continuité de l'action municipale.



Capitelle avec vigne entre Liouc et La Rouvière



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Histoire

Histoires sur soie au XIXème siècle, à Liouc et ailleurs.

Le **murier blanc** disparaît petit à petit de notre environnement. Utilisé, jadis, pour nourrir le ver à soie, *morus alba* est un arbre rustique qui aime le soleil et un sol assez riche. Comme on le taillait chaque année, il n'atteignait pas les quinze mètres mais il grossissait. Sa forme était donc reconnaissable ; gros tronc boursoufflé d'obèse, feuillage en boule avec un magnifique casque d'or en automne. Originaire de Chine, il est cultivé là-bas depuis plus de 5000 ans pour l'élevage des vers à soie, **les magnans**, qui ne consomment, goulument, que ces feuilles. Mais il n'arrive en France qu'au 13ème siècle, *c'est loin la Chine, il faut franchir la grande muraille !*

Les magnaneries sont leurs maisons, en général, le ver est dans l'étage, souvent, les deux plus hauts. En Cévennes, ces bâtisses de caractère sont toujours construites sur trois, voire quatre niveaux et plus on monte, plus étroites sont les ouvertures. Avec la bergerie au rez de chaussée, le mouton et son micou (fumier) chauffent le magnan car c'est bien connu, la chaleur monte et plus l'insecte a chaud, plus son développement est rapide ! Je résume : le ver n'a pas d'yeux donc pas besoin de grandes fenêtres pour voir d'en haut au loin et le radin cévenol économise la chaleur en évitant qu'il n'en sorte trop alors, il réduit les fenêtres et espère qu'elle montera, sinon une petite cheminée dans chacun des quatre angles aidera au réchauffement climatique...de la grande pièce haute. Ce bâtiment existe dans le Vieux Village, face à la cure, en descendant depuis la chapelle par la calade de la rue du Castellat. Il est magnifiquement restauré.



Ancienne magnanerie restaurée – Liouc, Vieux Village

Dans ses appartements, le magnan attend sa pitance ; de la feuille, encore de la feuille, toujours de la feuille...de murier, à s'en gaver, à s'engraisser sur des tables de planches, les claies, de vannerie tressée. A Liouc quelques bords de chemins, de prés, de vignes ont encore des reliques de... muriers. Le besoin de feuilles pour alimenter les vers est énorme, 1300kg pour une once de graines, même pas 30 grammes !? Ramasser les feuilles est un travail pénible, quotidien, de toute la famille, père, mère mais surtout enfants, car la bête est délicate et la feuille flétrit vite. Elle mange sans arrêt, jour et nuit, bruyamment, un bruit de mandibules comme celui d'une grosse averse sur les feuilles d'un arbre. Elle grandit donc très vite. Et tout ce travail à cause du bon roi Henri IV qui impulse l'élevage du ver pour réduire l'importation de l'étoffe de soie, coûteuse (déjà le déficit du commerce extérieur !) et assurer de nouvelles ressources aux paysans de France et ... de Navarre (pour se payer *la poule au pot tous les dimanches*). Alors il charge Olivier (le mal nommé) de Serres, grand agronome, de distribuer des pieds de mûrier, des Bombyx (papa et maman du ver) et un mode d'emploi, le traité de sériciculture, gratuitement. Mais c'est seulement au XIXème siècle que les communes du Piémont Cévenol comme Liouc commencèrent à tisser (il en a fallu du temps pour franchir la Cévenne !).



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Histoire

Les chenilles (ou vers). Elles sont les seules à produire la soie mais seulement lorsqu'elles fabriquent leur cocon. Celle qu'on appelle aussi larve (= bébé, enfant puis adolescent) sécrète un fil unique de soie brute avec lequel elle s'entoure et s'enveloppe en formant le cocon. Ce fil mesure entre 300 et 1500 mètres de long. La larve avait grandi quatre fois par mue car elle grossit trop vite et sa peau rigide l'oblige à casser ce moule qui l'enveloppe, à chaque fois pour se gonfler d'air et augmenter sa taille. Alors, elle durcit et refait ainsi quatre fois de suite la même opération pendant un mois.



Vers à soie se nourrissant de feuilles de mûrier



Cocons sur bruyères

Dans la pièce du haut, il a fallu procéder au *boisement* avec des branches de bruyères sèches d'où le nom local de *Brussières* (de *Liouc* par exemple). La haie artificielle alors formée constitue l'*encabanage* des vers. Ils grimpent dans ces rameaux et choisissent une place à leur convenance pour filer leur cocon, c'est l'*encoconnage*. A l'intérieur, la larve se transformera en chrysalide puis en papillon...*si Dieu lui prête vie*, car le plus souvent elle est ébouillantée pour tuer la chrysalide car il faut éviter de lui laisser perforer la soie en sortant. On laisse quand même sortir quelques papillons, résultats de la transformation de la chrysalide, pour qu'ils s'accouplent entre mâles et femelles. La reproduction permet d'obtenir des œufs qui serviront au cycle suivant. Mais le papillon, suite à l'élevage, a évolué et il n'est plus capable de se nourrir ni de voler, il ne vit juste que le temps de pondre.

La soie. Le cocon, ébouillanté, est dévidé (*décoconnage*) pour récupérer le fil de soie sur des machines appelées fileuses. La soie sera tissée pour faire des tissus. Elle rapporte plus d'argent que n'importe quelle autre culture jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Chaque propriétaire possède un tour pour filer lui-même sa récolte, aidé par sa femme et ses filles. Ce n'est pas seulement parce que la soie est une matière incomparablement délicate et précieuse qu'on l'associe à la féminité mais c'est surtout parce qu'elle a été à l'origine d'une activité essentiellement féminine durant toute cette période, d'abord à la ferme puis dans les nombreuses usines textiles de la région qui ont été une importante source d'emploi et ont fortement contribué à son développement économique. Le musée de la soie, à St Hippolyte du Fort, relate cette histoire. Vers le milieu de ce siècle, la sériciculture française est florissante avec une production de 26 000 tonnes de cocons, quantité jamais dépassée ultérieurement.



Commune de Lionc

Bulletin Municipal 2017

Histoire

Louis Pasteur et le ver à soie, toute une histoire !

Hélas, le ver tombe malade, une véritable peste... mais non, ce n'est pas elle, car la pébrine qui arrive vers 1853, est un champignon qui lui tache le corps et entache l'économie de la région. Le célèbre spécialiste des insectes, Jean Henri Fabre, la relate ainsi dans ses souvenirs entomologistes : *Depuis quelques années, les magnaneries étaient en désarroi, ravagées par des fléaux inconnus. Les vers, sans motifs appréciables, tombaient en déliquescence putride, se durcissaient en pralines de plâtre. Le paysan atterré voyait disparaître une de ses principales récoltes ; après bien des soins et des frais, il fallait jeter les chambrées au fumier.*

Pasteur, en pleine gloire, est sollicité par son maître et ami, Jean Baptiste Dumas, sénateur du Gard et ancien ministre de l'agriculture en ces termes : *Je mets un prix exceptionnel à voir votre attention fixée sur la question qui intéresse mon pauvre pays ; la misère dépasse tout ce que vous pouvez imaginer...*

La rencontre a lieu le 5 juin 1865 en Avignon chez Fabre qui l'écrit dans ses remarquables souvenirs entomologiques : *P Je désirerai voir des cocons, je n'en ai jamais vu, je ne les connais que de nom ? Pourriez-vous m'en procurer ? F Rien de plus facile. Mon propriétaire fait précisément le commerce des cocons et nous sommes porte à porte. Veuillez m'attendre un instant et je reviens avec ce que vous désirez.* En quatre pas, je cours chez le voisin où je me bourre les poches de cocons.

A mon retour, je les présente au savant. Il en prend un, le tourne, le retourne entre les doigts ; curieusement il l'examine comme nous ferions d'un objet singulier venu de l'autre bout du monde.

Il l'agite devant l'oreille : *Cela sonne, il y a quelque chose là-dedans ? F Mais oui P Et quoi donc ? F La chrysalide P Comment la chrysalide ? F Je veux dire l'espèce de momie en laquelle se change la chenille avant de devenir papillon P Et dans tout cocon, il y a une de ces choses-là ? F Evidemment, c'est pour la sauvegarde de la chrysalide que la chenille a filé. P Ah ! Plus tard Fabre conclura avec une pointe de raillerie : il ne sait rien de la transformation des insectes ; pour la première fois il vient de voir un cocon et d'apprendre que dans ce cocon il y a quelque chose, ébauche du papillon futur ; il ignore ce que sait le moindre écolier de nos campagnes méridionales ; et ce novice, dont les naïves demandes me surprennent tant, va révolutionner l'hygiène des magnaneries ; il révolutionnera même la médecine et l'hygiène générale...*

Pasteur s'installe plus de cinq ans près d'Alès pour résoudre le problème de cette épidémie en séparant les œufs sains de ceux contaminés. *Au point de vue pratique, toutes mes recherches se résument dans la connaissance d'un procédé de confection de la semence saine...* Attaqué car il gêne le commerce des « graines » (pontes) avec le Japon et les compagnies qui exploitent ce nouveau négoce plutôt que d'avantager le « grainage » en France. *Mon procédé donne toujours lieu à d'assez vives controverses auxquelles je ne prends aucune part. J'ai contre moi tous les marchands de graines... Bien des fortunes sont engagées dans ce commerce mais la vérité finit toujours par triompher...* Plus de 20 millions de francs avaient été dépensés pour importer des graines du Japon en 1868 alors que la sériciculture française est toujours en crise grave. Entre les textiles synthétiques et l'importation de la soie chinoise, elle ne s'en remettra pas.



Commune de Liouc

Bulletin Municipal 2017

Mazet ruché avec mûriers



Informations pratiques

Tri sélectif: Deux bacs à verre sont disponibles, carrefour RD 282/RD 35 sous Liouc; RD 282 entre Liouc et La Rouvière.

Sacs jaunes pour déchets recyclés, ramassage mercredi matin, tri indiqué sur sac, disponibles gratuitement en mairie;

Poubelle grise, pour déchets non recyclable, ramassage lundi matin.

Une plaquette informative est jointe à ce bulletin municipal 2017

Le secrétariat de la mairie de LIOUC est ouvert au public tous les mardi après midi de 14h00 à 18h15, et tous les vendredi matin de 9h00 à 12h30.

Tel: 04 66 77 30 44, email: mairie.de.liouc@wanadoo.fr, site web: www.mairie-liouc.fr

Bulletin municipal: Aquarelles par Marie-Thé Anguiviel, photos S. Buchou et mise en page J. Serret.



Commune de Lionc

Bulletin Municipal 2017

Maisons rénovées montée de l'Aire



**Le conseil municipal vous
présente ses meilleurs vœux
pour 2018**